Image not found or type unknown

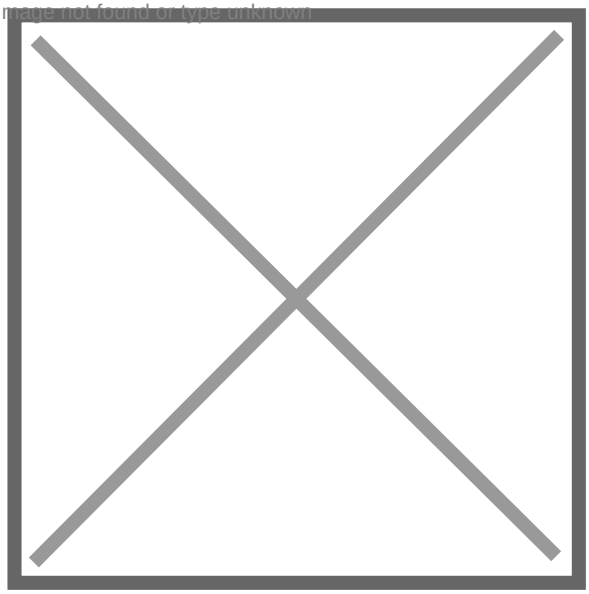

Qui va herité de mon frere celibataire sans enfants

Par **floben**, le **06/04/2013** à **18:10**

Bonjour,
Mon frere est décédé , celibataire sans enfants. pas de testaments.
J'ai une soeur qui vit encore ainsi que 3 neveu (enfant d'un frere décédé il y a 10 ans.)
Qui va heriter de mon frere?
quel sera la part de chacun?

Dans la maison de mon frere se trouvait un meuble tres ancien. Ma soeur c'est permise de le reprendre. Celui ci a de la valeur (+- 5.000 euro). a qui dois je m'adresser pour que celui ci soit remis dans la maison de monn frere et ainsi etre estimer a sa juste valeur. Si elle le garde et que je ne suis pas d'accord , devra t'elle le payer?
Il n'y a aucun document qui stipule que ce meuble lui revenait!
merci

Par **cocotte1003**, le **06/04/2013** à **18:35**

Bonjour en l'absence d'enfants et de femme,se sont les parents du défunt qui héritent. S'ils ne sont plus là,ce sont les freres et soeurs à part égales puisqu'ils n'y a pas de testament. il va vous falloir trouver des preuves de la présence du meuble,attestations amis, freres,....Sa valeur après expertise sera réintégrée dans le montant de la succession si votre soeur veut le garder, cordialement

Par **amajuris**, le **06/04/2013** à **19:09**

bjr,
je rajoute que les enfants dont le père est décédé héritent de sa part par le principe de la représentation.
concernant le meuble, vous en parlez au notaire qui en tiendra compte pour la répartition de la succession.
dans un premier temps vous pouvez faire une mise en demeure de restituer le meuble par LRAR avec copie au notaire en lui indiquant que si le meuble n'est pas restitué pour porterez plaint pour recel successoral.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés